NOUVEAU PORTAIL FAMILLE

GUIDE DES DÉMARCHES

Débuter une démarche

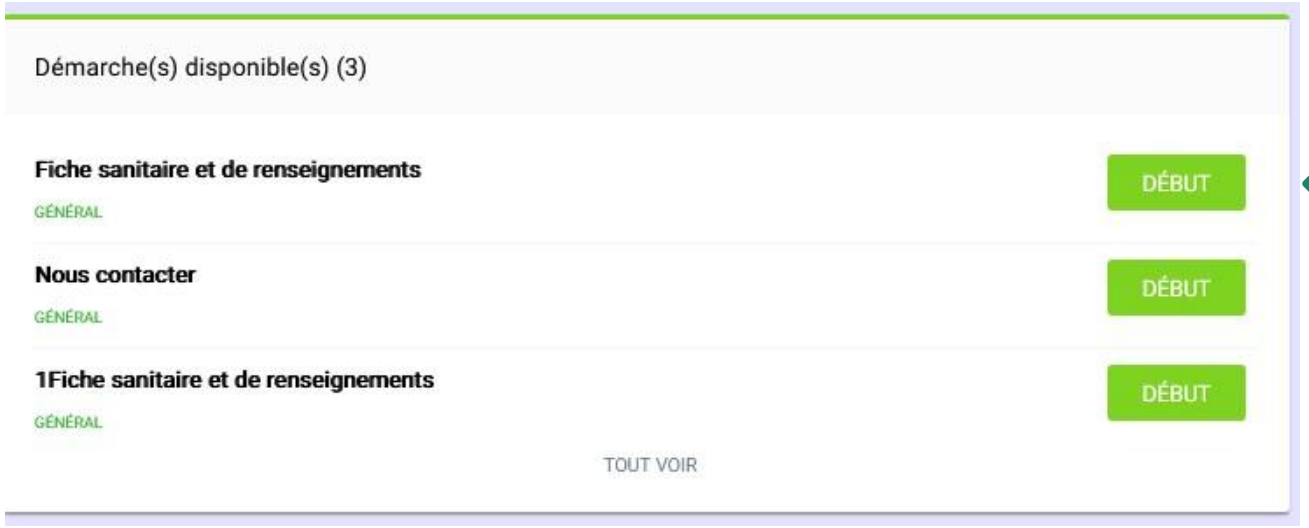

Afin de pouvoir inscrire vos enfants aux activités périscolaires, vous devez mettre à jour vos informations, en renseignant la «fiche sanitaire et de renseignements».

Voici pas à pas les étapes de cette démarche

Prise en main

X ANNULER

Le bouton « Annuler » vous permet d'annuler la démarche en cours et de revenir à la page d'accueil.
Attention : si vous cliquez sur ce bouton, toutes les informations que vous aviez saisies dans cette démarche seront supprimées.

ENREGISTRER

Il vous permet d'enregistrer les informations de la page en cours et des pages précédentes.
Vous pouvez alors quitter la page en cours et reprendre votre démarche plus tard. Votre démarche enregistrée est accessible dans la rubrique « Démarches à compléter ».

← PRÉCÉDENT

Le bouton « Précédent » vous permet de revenir à la page précédente.
Attention : nous vous conseillons de cliquer sur « Enregistrer » avant de revenir à la page précédente.

→ VALIDER

Le bouton « Valider » vous permet de passer à la page suivante.
Attention : pour que votre démarche soit traitée par les services de la ville, il faut valider l'ensemble des pages de la démarche.

Plusieurs boutons sont disponibles en bas du formulaire.

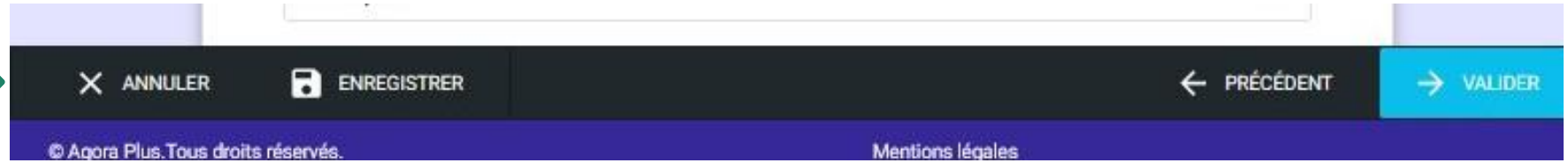

Conditions d’utilisation

Pour commencer cette démarche, vous devez dans un premier temps accepter les conditions d’utilisation.

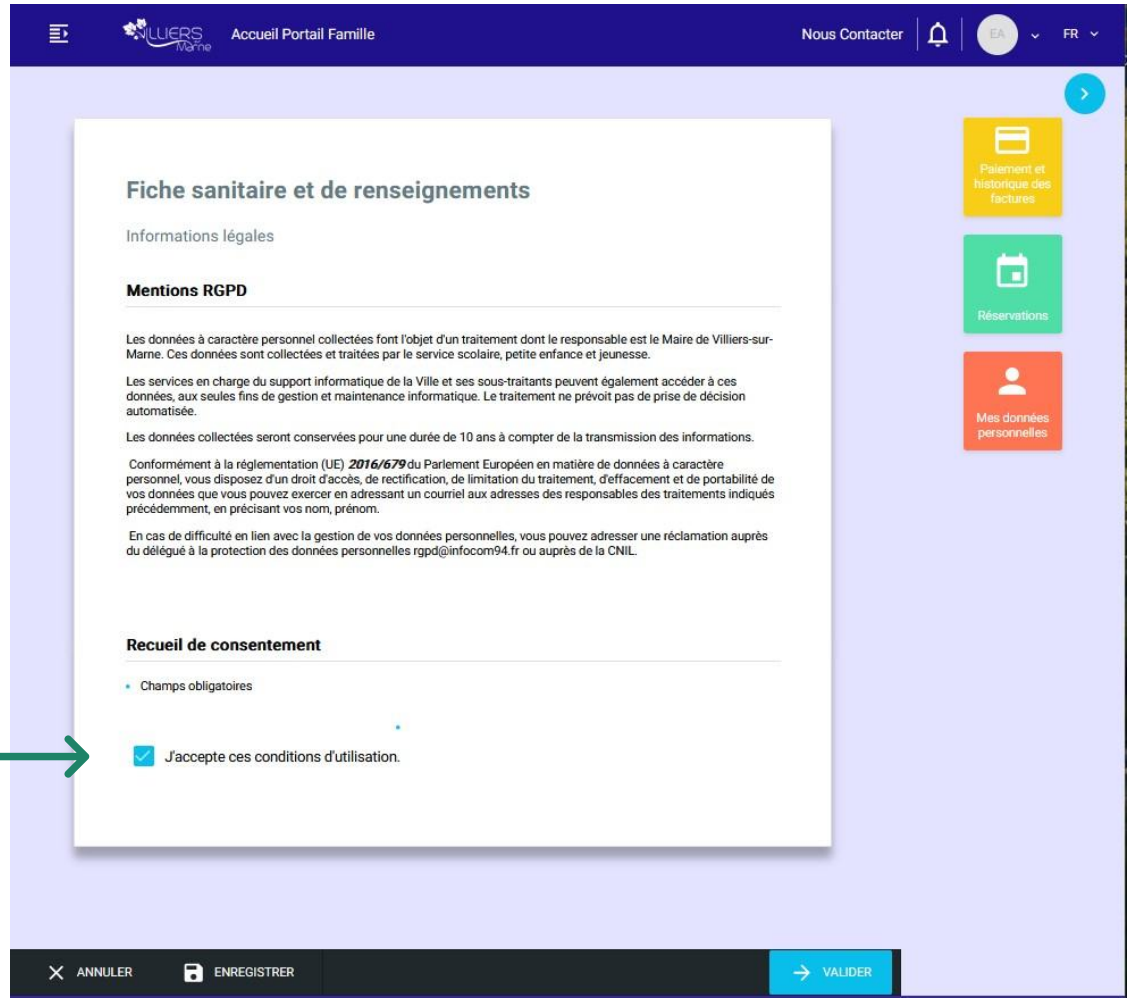

Fiche enfant et assurance

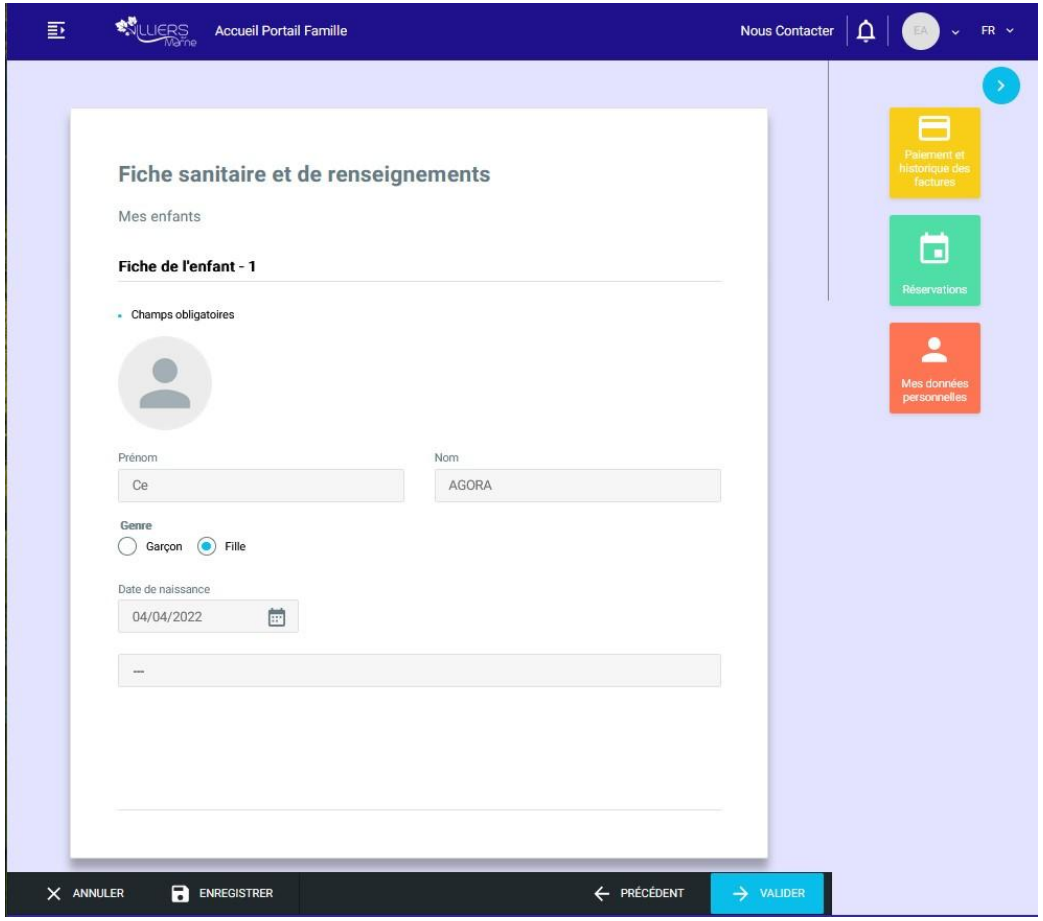

Fiche enfant : les informations mentionnées sur la fiche de chacun de vos enfants ne sont pas modifiables. Cependant, si vous constatez une erreur, vous pouvez prendre contact avec l'Espace Accueil et Facturation.

Assurance : cette étape vous permet de nous indiquer votre numéro de police d'assurance en cas d'accident. Vous pourrez joindre une attestation à la fin de la démarche.

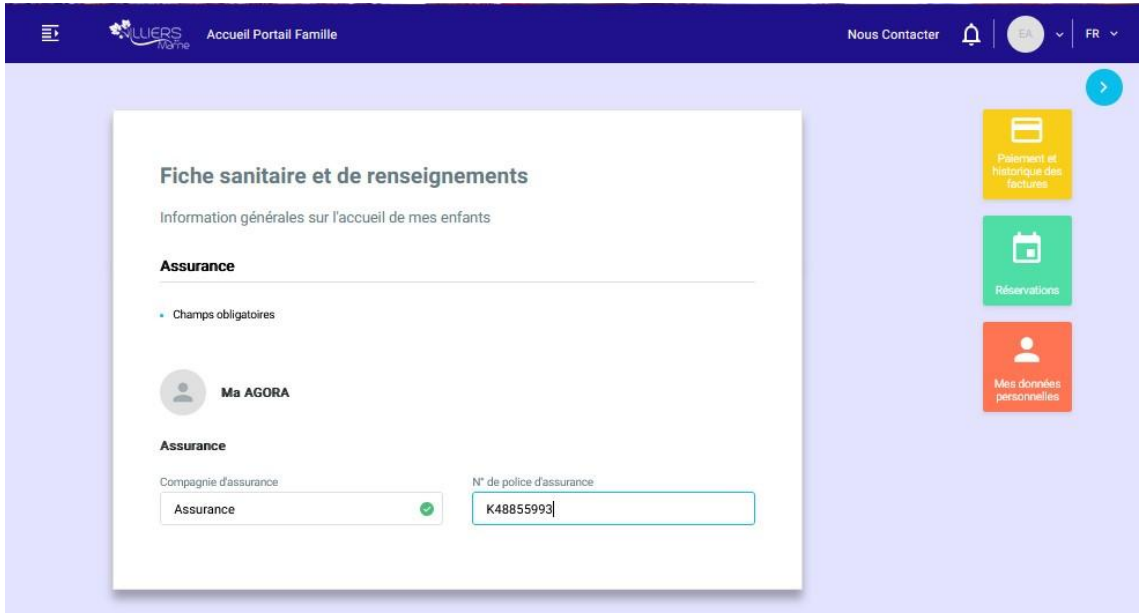

Autorisations et régime alimentaire

Pour chaque enfant, vous devez cocher/décocher les autorisations et avez la possibilité de nous indiquer son régime alimentaire (sans porc/sans viande).

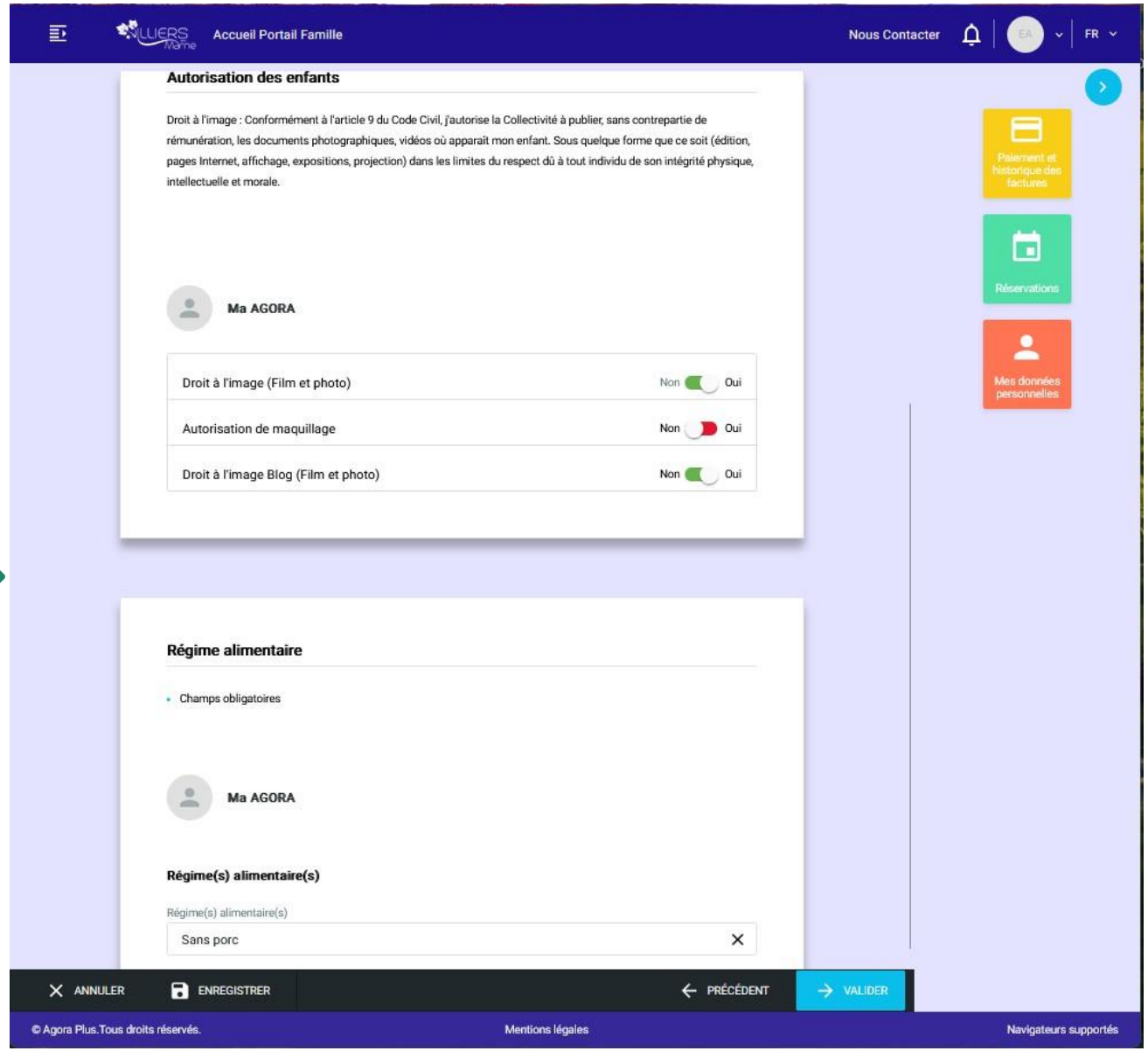

Autres informations de santé

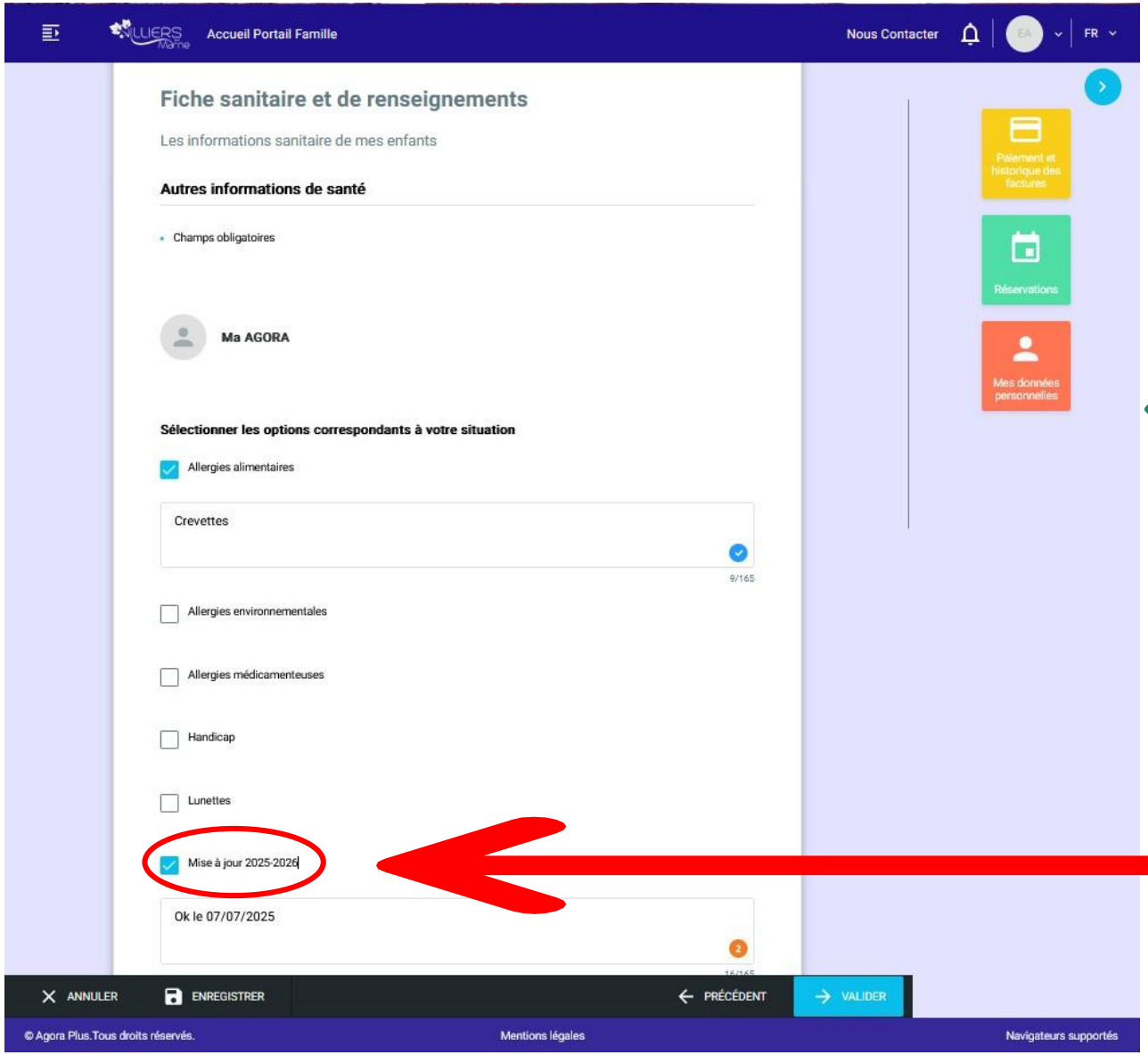

Cette étape vous permet de nous signaler toute information médicale nécessaire pour la prise en charge de votre enfant.

Afin que la démarche soit prise en compte, il est ***impératif*** que vous cochiez la case **« Mise à jour 2025-2026 »**

Contacts de la famille

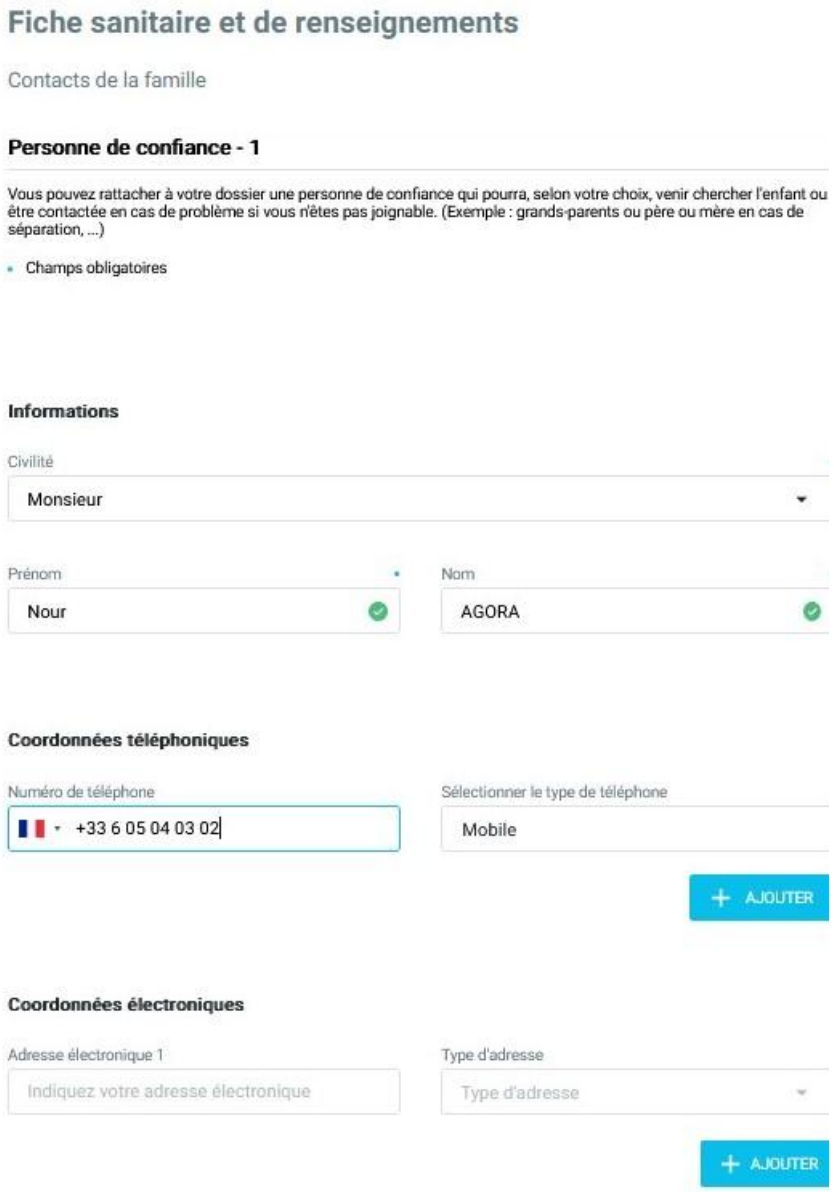

Cette étape vous permet de rattacher à votre dossier une personne de confiance (de plus de 17 ans) qui pourra, selon votre choix, venir chercher votre enfant ou être contactée en cas de problème.

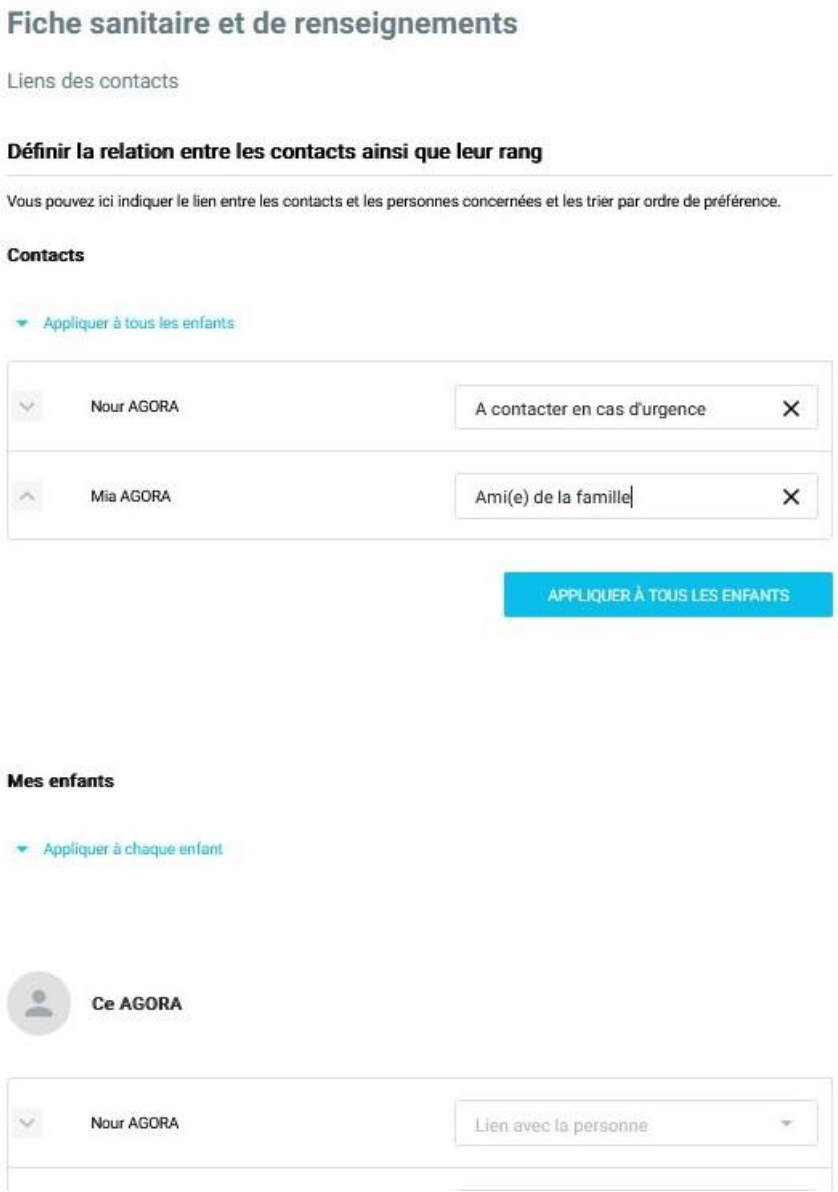

Documents à fournir

La dernière page du formulaire vous permet d'ajouter les documents à fournir, comme l'attestation d'assurance.

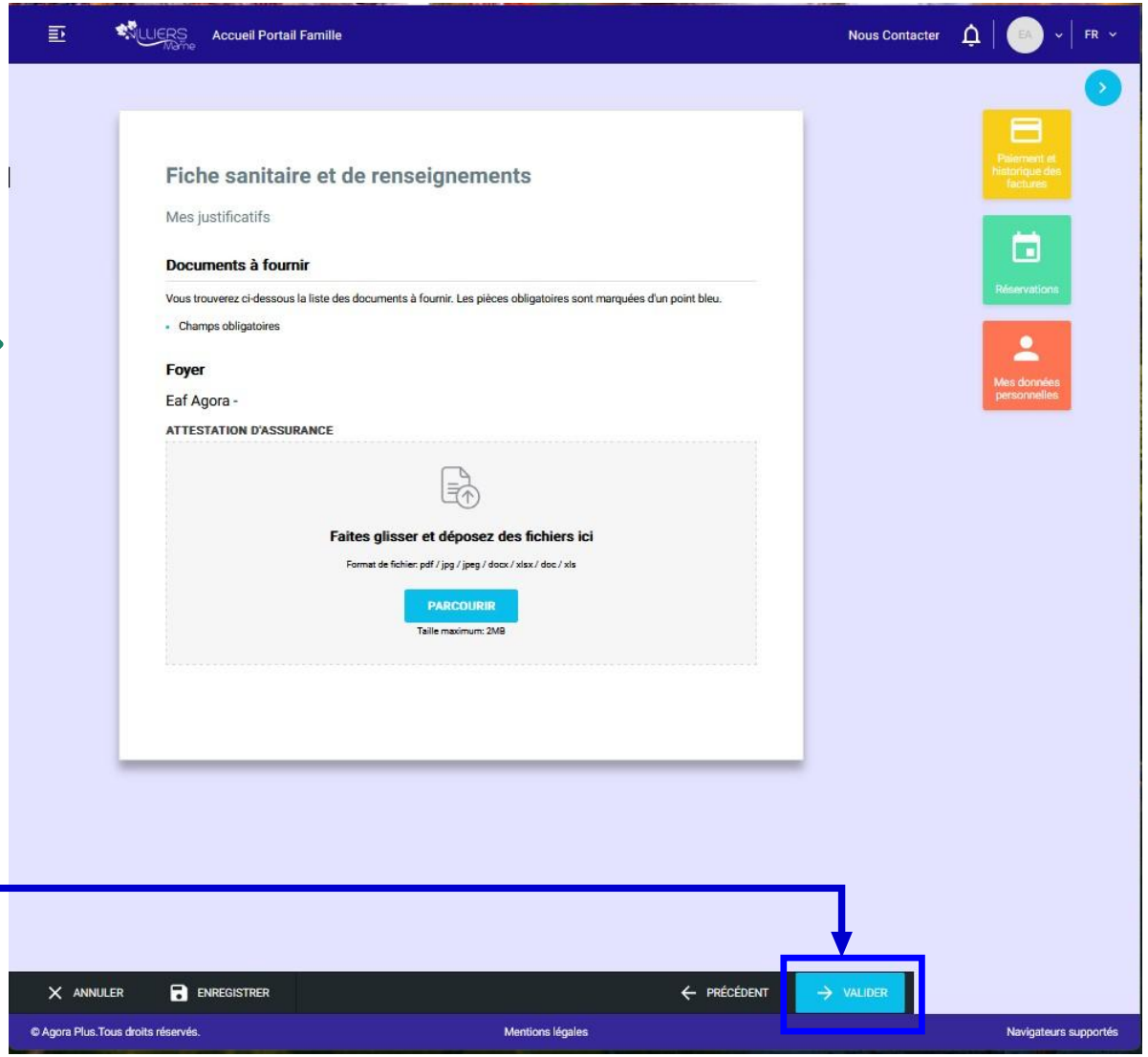

A cette étape, le bouton « valider » permet l'envoi de la fiche sanitaire et de renseignements au service scolaire.

Statut de mes démarches

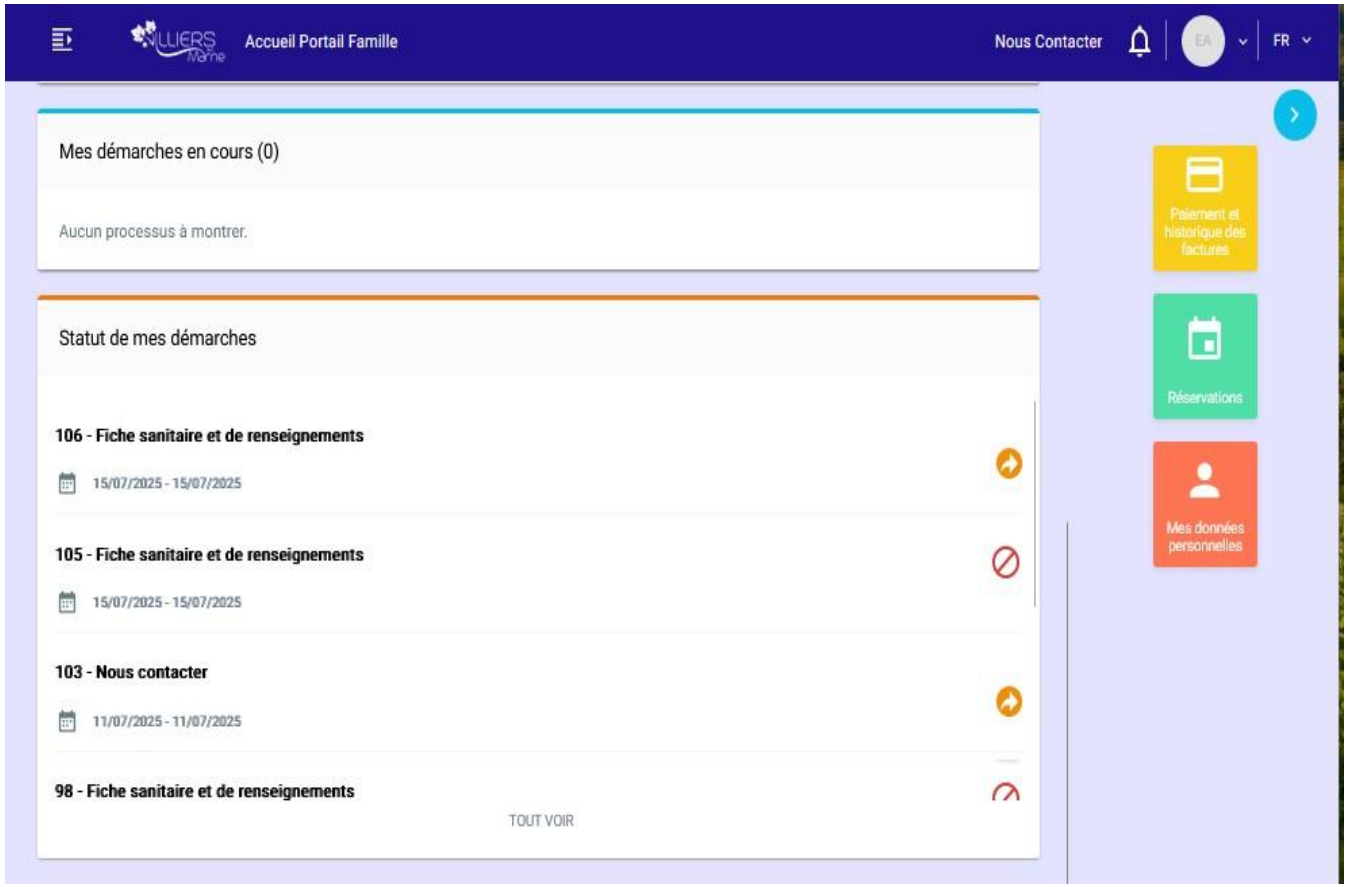

Comment savoir que ma démarche a bien été prise en compte par les services de la ville ?

Lorsque vous aurez terminé votre démarche :

→ Vous recevrez un mail automatique vous confirmant que votre demande va être traitée prochainement par les services de la ville.

→ Vous pourrez retrouver votre démarche dans la rubrique «Statut de mes démarches» depuis la page d'accueil de votre Portail Famille:

- En attente de validation
- Démarche validée
- Démarche rejetée